

*Communiqué - Pour diffusion immédiate*

Approbation de la méga mine à ciel ouvert Osisko

## Un dangereux précédent pour le Québec

Québec, 24 août 2009. Le décret d'approbation du projet de méga mine d'or à ciel ouvert de la compagnie Osisko crée un dangereux précédent pour toutes les régions minières du Québec. De l'avis de la coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine!* il s'agira de la plus grande mine d'or à ciel ouvert à forts impacts environnementaux à voir le jour au Québec et ce, sans garantie suffisante quant à la contamination des eaux souterraines, à la restauration complète de la fosse, ni même au niveau des redevances que retireront la région et le Québec de l'exploitation de cette ressource non renouvelable. Devant la menace que ce type de projets prolifère à court terme, la coalition réclame la tenue d'une commission indépendante sur le développement minier au Québec jetant les bases d'une véritable politique minière qui ne sera plus assujettie aux seuls intérêts miniers.

Selon Christian Simard de Nature Québec, « C'est l'ensemble du Québec qui est concerné par ce type d'exploitation extrêmement intensif au plan environnemental, énergétique et humain. Des alternatives existent, mais imposent des choix de société quant au type d'exploitation minière que nous souhaitons avoir au Québec. »

Rappelons que la compagnie Osisko excavera, en moins de 10 ans, 525 millions de tonnes de roches pour obtenir un volume d'or équivalent à celui d'une voiture de type Smart. Chaque jour, 25 millions de litres d'eau, 11 tonnes de cyanure et 30 tonnes de produits chimiques seront nécessaires pour l'exploitation de cette ressource.

### Lacunes majeures

Selon Ugo Lapointe du Forum de l'Institut des sciences de l'environnement, « Dans le décret, il n'y a aucune spécification précise quant à la restauration du trou, ni au partage des revenus avec la collectivité et la région pour compenser la perte de cette ressource non renouvelable et assurer de meilleurs lendemains économiques à la ville et à la région. Il n'est pas clair non plus de qui des contribuables ou de la compagnie Osisko sera responsable d'une éventuelle contamination des eaux souterraines. » À noter que ce dernier point était également une préoccupation du BAPE qui demandait des clarifications à cet égard, en particulier en ce qui a trait aux possibles exfiltrations souterraines de cyanure.

### Redevances pour le Québec et la région

La coalition est d'avis que tout projet minier doit partager un minimum de 2 % à 5 % des revenus bruts générés, combinés à une redevance additionnelle pouvant aller jusqu'à 15 % sur les profits selon les prix des métaux et la valeur ajoutée en région. Le rapport du Vérificateur général révélait en avril dernier que le Québec a retiré à peine 1,3 % de redevances sur les revenus bruts entre 2002 et 2008, soit en plein boom minier et au moment où les entreprises généraient des revenus records.

### Le trou sera-t-il rempli après exploitation?

Pour Henri Jacob de l'Action boréale Abitibi-Témiscamingue, « Ce projet est d'une envergure beaucoup trop importante pour balayer sous le tapis cette question cruciale de restauration du trou qui aura des conséquences sur le territoire pour des générations à venir. » La coalition est d'avis que des scénarios détaillés doivent être proposés et analysés dans les plus brefs délais pour la restauration du trou, dont celui évoqué par Osisko lors des audiences publiques de remblayer tous ses résidus en plus des anciens résidus abandonnés par ses prédécesseurs dans le trou une fois les opérations terminées.

### **Quelques bémols**

La coalition relève néanmoins quelques points positifs dans le décret. Premièrement, il confirme que ce sera Osisko, et non les contribuables, qui sera responsable du gigantesque bassin de polissage, un lac artificiel de plus de 2 km de long qui sera créé à côté de la fosse pour retenir (à l'aide de digues) les eaux du site et de procédé industriel. Deuxièmement, le promoteur devra également fournir les garanties financières nécessaires pour la restauration et la fermeture du site (cela n'inclut pas le remplissage du trou, ni une éventuelle contamination des eaux souterraines), terminer l'aménagement du nouveau quartier Nord et assurer l'approvisionnement en eau potable de la ville de Malartic. Osisko devra s'engager à déposer 100 % de la garantie financière prévue, au lieu de 70 %, comme la loi l'exige actuellement.

La coalition réitère avec force sa demande de la tenue d'une commission indépendante (du type de la commission Coulombe sur la forêt) permettant une réforme en profondeur de la *Loi sur les mines*.

-30-

### **Pour information :**

- Henri Jacob, Action boréale Abitibi-Témiscamingue, 819-738-5261 ou 819-825-1466 #252, [lereve@cablevision.qc.ca](mailto:lereve@cablevision.qc.ca)
- Ugo Lapointe, Forum de l'Institut des sciences de l'environnement, 514.708.0134, [ugolapi@yahoo.com](mailto:ugolapi@yahoo.com)
- Christian Simard, Nature Québec, 418-931-1131, [christian.simard@naturequebec.org](mailto:christian.simard@naturequebec.org)

La coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine!* a vu le jour au printemps 2008 et est aujourd'hui constituée de plus d'une douzaine d'organismes représentant plusieurs milliers de membres au Québec. La coalition s'est donnée pour mission de revoir la façon dont on encadre et développe le secteur minier au Québec, dans le but de promouvoir de meilleures pratiques aux plans social et environnemental. La coalition juge essentiel d'engager et de maintenir un dialogue constructif avec les différents intervenants du secteur minier québécois, le gouvernement du Québec, de même qu'avec les communautés et les citoyens qui sont directement affectés.

**Les membres actuels de la coalition :** Action boréale Abitibi-Témiscamingue (ABAT) ▪ Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides (APEHL) ▪ Coalition de l'ouest du Québec contre l'exploitation de l'uranium (COQEU) ▪ Comité vigilance Malartic (projet minier Osisko) ▪ Conseil central de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) en Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec ▪ Écojustice ▪ Forum de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM ▪ MiningWatch Canada ▪ Mouvement Vert Mauricie ▪ Nature Québec ▪ Professionnels de la santé pour la survie mondiale ▪ Regroupement pour la surveillance du nucléaire ▪ Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE) ▪ Société pour la nature et les parcs du Canada - SNAP-Québec ▪ *Tous nouveaux membres sont les bienvenus.*